

# BEUCAIRE

En Terre d'Argence



Beaucaire, le 23 janvier 2015

**Julien SANCHEZ**  
Maire de Beaucaire

aux

**Parents d'élèves**

**Beucairoises, Beaucairois,  
Chers parents d'élèves,**

Depuis plusieurs années, certains parents profiteurs imposent régulièrement aux différentes municipalités la présence de leurs enfants à la cantine sans les y avoir inscrits et sans payer ce service. A tel point qu'en 4 ans, les impayés ont atteint **plus de 66 400 euros** (sans compter les nombreux effacements de dettes accordés par mon prédécesseur sur cette même période).

Alerté par le service scolaire et le service finances de la Ville, j'ai décidé, **en accord avec l'élue déléguée, par équité et justice sociale, de mettre fin à ces pratiques inadmissibles et irresponsables qui durent depuis plusieurs années** en raison d'un laxisme institutionnalisé. **Les parents honnêtes n'ont pas à payer pour les parents malhonnêtes.**

Depuis tout ce temps, les impayés sont tout simplement épongés par le budget de la ville et donc par les Beaucairois qui paient des impôts (*rappelons à ce sujet que malgré de fortes baisses de dotations de l'Etat, la municipalité a symboliquement baissé les impôts locaux en 2014 et continuera à le faire en 2015 alors que, dans la grande majorité des autres villes du secteur, ils augmentent*).

**Chacun doit donc d'autant plus payer ce qu'il doit à Beaucaire.**

Pour en finir avec ce fléau, à compter du 7 février 2015, le principe de la facturation des repas a posteriori est donc supprimé.

**Le principe des tickets achetés à l'avance est instauré.**

Donner vie à un ou plusieurs enfant(s) implique certes des droits et avantages (au bout d'un certain nombre), **mais il implique aussi des devoirs**. Un enfant n'est pas un objet. Ne pas venir chercher son enfant et ne pas prévoir son repas alors qu'il n'est pas inscrit à la cantine peut être considéré comme un **abandon d'enfant**. **Désormais, s'ils n'ont pas régularisé leur situation financière sous 72h** après que notre service les ait contactés ou ait tenté de le faire sans succès, les parents abandonnant leur enfant le midi sans lui prévoir un repas et sans avoir payé sa cantine **seront immédiatement dénoncés aux services de protection de**

VILLE DE BEUCAIRE

**l'enfance, à la CAF et feront l'objet d'un signalement au Procureur de la République.**  
D'autres modes de sanctions sont étudiés par nos avocats.

Sachez que nous considérerons désormais ce type de comportement comme **une provocation délibérée à l'égard de la ville et de tous les Beaucairois.** Chaque midi, nos cuisiniers prévoient les repas en fonction du nombre d'enfants inscrits. Il est hors de question de réduire les parts des enfants dont les parents ont payé pour les donner aux enfants dont les parents ne paient pas.

De plus, le personnel de surveillance cantine est calculé en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Je demande par ailleurs aux parents ayant des impayés de cantine en cours de se rapprocher **immédiatement** du service scolaire (*sous 7 jours à réception de ce courrier*) au 04.66.59.71.16 **pour établir un échéancier pour régler leurs dettes.**

A défaut, je demanderai au Trésor Public de bien vouloir agir **très fermement.** Une **procédure judiciaire** est également à l'étude par principe pour tous ceux qui n'auront pas planifié un échéancier avec nos services sous 7 jours.

Lorsqu'on donne la vie à un enfant, en plus de l'éduquer, on en assume le coût et on lui montre l'exemple.

**Lorsqu'on rencontre des vraies difficultés financières, il existe dans notre pays des dispositifs d'aide sociale légale** (conseil général, CAF, etc.). **A chacun de les solliciter. Il n'y a pas de honte à cela.** Une mauvaise passe peut arriver à tout le monde.

C'est d'ailleurs aussi la raison pour laquelle il existe à Beaucaire depuis plusieurs années différents tarifs de cantine selon le quotient familial qui ont été maintenus. Le premier tarif non social commence à 2,40€ alors qu'un repas coûte 5,15€ à la Ville.

**Ceux qui veulent pouvoir ne pas payer la cantine de leurs enfants délibérément peuvent sans problème changer de ville et aller dans une ville plus laxiste. Je n'accepterai pour ma part plus aucun impayé car ce n'est pas le rôle d'une municipalité.**

Sachant pouvoir compter sur un retour à la normale par la coopération de tous, je vous souhaite, ainsi qu'à vos familles, une bonne année 2015, au nom de l'équipe municipale et en mon nom personnel !

**Bien cordialement,**



**Julien SANCHEZ**  
Maire de Beaucaire